



Veille économique et financière BENELUX – août 2020

ÉDITO

Au Benelux comme ailleurs, la résurgence des contaminations porte un coup d'arrêt à l'assouplissement des mesures, par crainte d'une seconde vague. La situation sanitaire dans la région est certes assainie : il n'y a plus que 422 patients atteints du COVID-19 hospitalisés (283 en Belgique, 80 aux Pays-Bas, 59 au Luxembourg), dont 65 en soins intensifs (47 en Belgique, 17 aux Pays-Bas, 4 au Luxembourg). Mais le nombre de nouveaux cas hebdomadaires est passé en un mois de 25 à 76 par million d'habitants aux Pays-Bas, de 53 à 233 en Belgique et de 490 à 1 130 au Luxembourg, même si la hausse du dépistage (notamment au Luxembourg) explique en partie cette évolution. Le R0, s'il reste contenu au Luxembourg, atteint 1,4 aux Pays-Bas et 1,5 en Belgique.

Dans un contexte marqué, de l'avis général, par un relâchement du respect des gestes barrières cet été, les autorités agissent avec prudence. Sur l'ensemble de la zone, le télétravail demeure la norme et les grands événements restent interdits. En Belgique et au Luxembourg, de nouvelles mesures ont été décrétées : les Belges sont invités à diviser leurs contacts sociaux par 3 (la « bulle sociale » passe de 15 à 5), les plafonds imposés aux rassemblements ont été abaissés dans les deux pays. Les décisions locales se multiplient également, allant de l'obligation du port du masque dans l'espace public (sous peine d'une amende de 250€ en Belgique, 145€ au Luxembourg), jusqu'au régime de couvre-feu (province d'Anvers). Aux Pays-Bas, les autorités privilégient une adaptation des mesures à l'échelle locale et se refusent pour l'heure à amender les dispositions nationales. La doctrine néerlandaise sur les masques, dont le port était jusqu'à lors présenté comme inutile voire contre-productif (sauf dans les transports en commun, où le non-respect du port du masque est passible d'une amende de 95€, voire 350€ en cas de récidive), suscite un débat grandissant dans le pays. D'ailleurs, les autorités locales d'Amsterdam et Rotterdam rendront le port du masque obligatoire dès le 5 août dans certaines zones à forte affluence, alors que le tourisme reprend et que ces villes concentrent désormais la majorité des nouveaux cas détectés.

La vigilance est de mise pour les voyageurs et travailleurs transfrontaliers, aussi bien au sein du Benelux, que depuis et vers la France et le reste de l'Europe. Les transports font l'objet d'une attention particulière : aux Pays-Bas, le nombre d'amendes dressées pour non-port du masque dans les transports publics a triplé en un mois (plus de 300 amendes en juillet). Dans les aéroports, 302 passagers ont été refoulés à la frontière de l'aéroport de Schiphol en lien avec les règles sanitaires, alors que l'aéroport de Bruxelles refoule désormais tout passager dont la température corporelle dépasse les 38°. En outre, les Pays-Bas déconseillent désormais tout déplacement non essentiel vers la province d'Anvers et recommandent d'observer une quatorzaine au retour. La Belgique étend son régime d'interdiction des voyages non essentiels à diverses régions d'Europe, dont en France, la Mayenne ; les voyageurs de retour sont soumis à un dépistage et une quatorzaine obligatoire. Une quatorzaine est également recommandée au retour du Luxembourg, d'Ile de France, des Pays de la Loire, des départements du Nord, Haut-Rhin, Haute-Savoie, Meurthe-et-Moselle et Vosges, ainsi que de Hollande-méridionale et septentrionale, et de Zélande. Enfin, à compter du 1^{er} août, quiconque rentre en Belgique depuis l'étranger, ou désire y séjourner plus de 48 heures, se doit de remplir un formulaire d'identification. Aux Pays-Bas, les touristes doivent réserver leur hébergement de vacances avant, une preuve de réservation pouvant – en théorie – être exigée à la frontière.

Face à cette situation, la recherche d'un traitement ou d'un vaccin demeure la priorité. Aux Pays-Bas, l'Université et le CHU d'Utrecht coordonnent le projet Européen ACCESS, commandé par l'Agence Européenne du Médicament, basée à Amsterdam. En Belgique, la KU Leuven a présenté début juillet des résultats prometteurs pour un vaccin expérimental. L'industrie est également pleinement mobilisée : l'Allemand CureVac, soutenu par la Banque Européenne d'Investissement, a lancé une campagne de tests en Belgique dès le mois de juin. Janssen, filiale de l'américain Johnson & Johnson, teste en Belgique depuis juillet un vaccin développé aux Etats-Unis et prévoit le lancement en septembre d'une campagne de tests d'un autre vaccin développé sur son site de Leiden.

ACTUALITÉS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Pays-Bas : Les prévisions de récession restent inférieures à la moyenne européenne mais les incertitudes demeurent importantes.

Les dernières prévisions domestiques de croissance s'établissent à -6,4% en 2020. Sur cette base, le gouvernement prévoit désormais un déficit public de 8,7% du PIB et une dette qui passerait de 48 à 63% du PIB. Ces prévisions restent meilleures que celles de la Commission (-6,8%), du FMI (-7,7%) ou de l'OCDE (-8%, voire -10% en cas de 2^e vague). Le recul de 1,7% du PIB au 1^{er} trimestre fut en effet limité. Mais le pic de la crise est attendu au 2^e trimestre : en mai la production industrielle a chuté de 12,6% en un an, l'investissement des entreprises de 18,8% et les exportations de 11,8%. Le taux de chômage progresse rapidement de 2,9% en mars à 4,3% en juin. Si l'économie néerlandaise a les capacités d'un rebond rapide, la détérioration du contexte international pourrait en limiter les perspectives compte tenu de son degré d'ouverture.

Le gouvernement a décidé de prolonger les mesures de soutien.

Le programme de soutien, initialement adopté pour 3 mois de mars à mai et estimé à 20 Md€ de dépenses supplémentaires, a été prolongé de 4 mois jusqu'au 1^{er} octobre, notamment le dispositif d'indemnisation des salaires « Now », le soutien aux autoentrepreneurs et indépendants « Tozo », le report et l'étalement de charges fiscales et sociales et le dispositif de garanties d'Etat. L'aide sectorielle d'urgence pour les activités les plus affectées a par ailleurs été réformé et étendu, assorti d'aides sectorielles spécifiques (1,5 Md€ aux transports en commun notamment) ou à de grandes entreprises emblématiques (3,4 Md€ pour KLM notamment). Cette prolongation pourrait représenter un quasi doublement de l'enveloppe et porter l'effort budgétaire total en termes de dépenses supplémentaires à près de 5% du PIB. Un plan de relance par l'investissement public devrait par ailleurs être annoncé à la rentrée.

Belgique : La récession de 2020 sera suivie d'un rebond mais les effets de la pandémie resteront tangibles pendant plusieurs années.

Le PIB s'est contracté de 12,2% au 2^e trimestre, et devrait enregistrer une contraction de 10,5% sur l'ensemble de l'année. Elle devrait rebondir nettement en 2021 (+8,2%) et, dans une moindre mesure, en 2022 (+3,3%) avant de renouer avec un niveau de croissance plus conforme à la tendance de long-terme (1,3%/an en moyenne). Ce rebond ne sera toutefois probablement pas suffisant pour récupérer à l'horizon 2025 le niveau d'activité envisageable sans la pandémie. Celle-ci a aussi marqué un coup d'arrêt à la dynamique observée depuis plusieurs années en termes de créations d'emplois (pertes estimées à 108.000 emplois/an en moyenne en 2020 et 2021) et de baisse du taux de chômage (qui va augmenter significativement pour sans doute dépasser les 8% l'année prochaine). Les finances publiques, déjà déficitaires avant la crise, se dirigent en 2020 vers un déficit historique estimé à 47,5 Md€ (11% du PIB). Celui-ci devrait ensuite se resserrer mais continuerait d'afficher un niveau de l'ordre de 5% du PIB d'ici 2025. En 2020, la dette publique devrait bondir de 100% à 120%.

Luxembourg : une récession profonde cette année, avec des retombées importantes sur le marché du travail et les finances publiques.

Le PIB luxembourgeois devrait enregistrer un repli de 6% en 2020, suivi d'un rebond de 7% en 2021, si la situation sanitaire se normalise et l'activité reprend progressivement normalement à partir de mi-2020. La crise a fortement impacté l'emploi (qui devrait continuer à progresser grâce aux mesures prises par le gouvernement pour limiter l'impact du confinement, mais au prix d'un très net ralentissement) et le chômage (dont le taux devrait passer de 5% environ à plus de 7% en 2021). Une nette dégradation des finances publiques est attendue, avec un solde public qui deviendrait déficitaire pour la première fois depuis longtemps en 2020 (-6% du PIB, 2,2% du PIB en 2019).

ACTUALITÉS BILATÉRALES : DÉPLACEMENTS MINISTERIELS

Pays-Bas : Le Président de la République s'est rendu à La Haye le 23 juin pour s'entretenir avec le Premier ministre néerlandais Mark Rutte.

L'entretien bilatéral a été suivi d'un dîner à l'invitation du Premier ministre. Le Président et le Premier ministre néerlandais ont notamment pu longuement s'entretenir au sujet de la relance économique en Europe, dans la perspective de la préparation du Conseil européen des 17 et 18 juillet derniers qui a abouti à un accord historique sur un plan de relance de 750 Md€. Le déplacement du président fut précédé par la venue de la secrétaire d'Etat aux affaires européennes à La Haye, le 15 juin, qui y a rencontré des parlementaires néerlandais, le ministre des Affaires étrangères Stef Blok et le président de la fédération des employeurs VNO-NCW Hans de Boer.

Jean-Baptiste Djebbari, Secrétaire d'État chargé des transports, s'est rendu aux Pays-Bas le 25 juin.

Il s'est entretenu avec Cora Van Nieuwenhuizen (ministre de l'Infrastructure et de la Gestion de l'eau) et Stientje Van Veldhoven (Secrétaire d'État) autour du verdissement des transports, constatant notre convergence de vues sur les axes prioritaires de la *transition écologique et solidaire du transport aérien, la mobilité électrique, le report modal vers le rail*, ou encore la mitigation des conséquences de la crise liée au COVID-19. M. Djebbari a également visité la faculté d'ingénierie aérospatiale de l'université *TU Delft*, en compagnie du doyen et d'une équipe de chercheurs, sur le thème de *l'aviation durable*. Enfin, il a participé à un déjeuner de travail sur la mobilité durable avec les principaux acteurs français présents aux Pays-Bas,

consacré principalement aux défis majeurs du marché néerlandais et à leurs projets-phares sur *la décarbonation du secteur des transports* : train à hydrogène, énergies et carburants durables, transport fluvial durable, transports urbains zéro-émission ou encore la mobilité partagée. Les enjeux liés aux flux dans les transports publics dans le contexte de la lutte contre le COVID-19 et les solutions industrielles à ces défis ont aussi été évoqués, à l'image de la solution MASTRIA d'Alstom, en cours de déploiement à Rotterdam.

Belgique : Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Baptiste Lemoyne s'est rendu en Belgique le 15 juin.

Il a rouvert symboliquement à cette occasion la frontière franco-belge à Wervick (Flandre Occidentale). Ce déplacement a également été l'occasion pour lui de promouvoir l'attractivité touristique de la France auprès des principaux tours opérateurs et acteurs du tourisme en Belgique ; étaient notamment représentés Thalys, Club Med, UPAV, Transeurope, ABTO et VVR. En effet, 85% des Belges ont confirmé leur intention de voyager dans les prochains mois, avec un souhait de dépenses de 11,5% supérieur par rapport à la période de référence de l'année précédente. Le fait marquant demeure cependant une très faible anticipation, dans un contexte marqué encore par l'incertitude. Tous les acteurs concernés ont souligné l'importance au sein de l'Union européenne d'une communication politique en matière de tourisme coordonnée, ainsi que des règles sanitaires et des standards opérationnels harmonisés.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de La Haye.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication. Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Editeur :

Service Économique Régional de La Haye
Ambassade de France aux Pays-Bas
Anna Paulownastraat 76, 2518 BJ La Haye
www.nl.ambafrance.org
www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/NL

Responsable de publication : Claire Monné (Chef du SER)

Revu par : Cyril Morée (La Haye)

Contributeurs : V. Gallerand (Bruxelles) ; L. Geoffroy-Terryn, M. Kaptein, S. Ouahsine (La Haye)

Date de parution : 3 août 2020

Abonnement/désabonnement : lahaye@dgtrésor.gouv.fr